

**Jean-Paul LECOQ**

*Député de Seine-Maritime*

12, rue Michel Gautier

76600 LE HAVRE

[jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr](mailto:jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr)

**Monsieur Bruno LE MAIRE**  
**Ministre de l'Économie et des Finances**  
**139, rue de Bercy**  
**75572 Paris Cedex 12**

Le Havre, le 16 octobre 2018.

*Objet : tarifs postaux et service public postal*

Monsieur le Ministre,

Depuis plusieurs années, le prix des envois postaux et notamment des timbres augmente successivement, bien au-delà de l'inflation. Une nouvelle hausse de 5 % est prévue pour 2019.

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (**Arcep**) a validé ces augmentations au motif de compenser les baisses régulières du trafic courrier.

Cette fragilisation de la branche courrier du Groupe La Poste résultant de l'évolution du numérique est également à l'origine d'interventions financières de l'État pour préserver le réseau postal de proximité.

Ainsi, le groupe bénéficie à cet effet d'un 4<sup>ème</sup> contrat doté de 174 millions pour la période 2017/2019. Il est également l'un des principaux destinataires du CICE avec près d'un milliard attribué en 3 ans. Sans compter les communes qui, pour préserver leur bureau de poste, doivent intervenir financièrement.

Si tout le monde s'accorde à considérer que le service public postal, joyau de notre pays, est à soutenir, encore faudrait-il que tous ces efforts publics puissent garantir cette pérennité, en le préservant d'une dégradation, voire d'une dénaturation.

Car le groupe La Poste semble être en parfaite santé financière avec une nouvelle progression de sa marge nette de + 3,5 % et des résultats d'exploitation dans les mêmes proportions. Des pourcentages, qui du reste, s'estiment à la hauteur du chiffre d'affaires généré, l'un des plus importants du pays dans les services, avec 24,1 milliards réalisés en 2017.

Si la branche courrier-colis est tout juste à l'équilibre, sous-entendu grâce aux augmentations de tarifs et financements publics, on peut s'étonner que l'activité de colis express ait été détachée sur une autre branche. L'un avec l'autre, ces deux secteurs progressant de + 4,10 %, 720 millions de plus, en 2017.

Compte tenu de la nature de leurs activités, cette séparation ressemble plus à un montage visant à affaiblir les résultats affichés par la branche historique du groupe aux prises avec une baisse du trafic du courrier traditionnel.

Je souhaiterais connaître votre avis et analyse concernant cette situation précise.

../..

Mais au-delà de ces éléments, je suis alerté de plus en plus par des baisses de services. Ainsi par exemple, dans l'agglomération du Havre, les bureaux connaissent cette année une diminution de trente-deux heures cumulées. Des tournées de distribution ne sont pas effectuées quotidiennement.

Quant aux postiers, que 92 % des Français considèrent comme une personne de confiance, le groupe leur assigne des missions commerciales pour le compte de tiers privés, missions qui pour certaines ne manquent pas d'entacher leur image et par conséquent cette confiance.

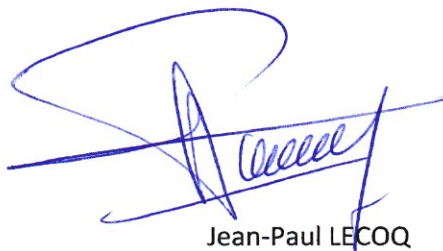
Je lis ainsi sur le site de « La Poste solutions business » que des entreprises peuvent faire appel aux facteurs pour je cite « *se faire le relais de votre entreprise et formuler un commentaire personnalisé* », ou encore pour qu'elles puissent « *profiter de 26 millions de contacts quotidiens pour collecter et remonter des informations qualifiées sur vos cibles* ».

Par ailleurs, avec 30.000 suppressions de postes en 5 ans, 5.500 l'année dernière, une progression de la précarité de + 8 % dans les effectifs et une augmentation du taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt de + 28 %, je m'étonne de l'absence d'intervention de l'Etat, en contrepartie notamment des financements apportés, pour que le groupe respecte le rôle qui lui est assigné dans le soutien à l'emploi.

Il me semble que le gouvernement devrait rappeler la direction du groupe à ses obligations de service public et d'employeur d'agents aux services du public et non d'ambassadeurs d'intérêts privés.

Enfin, au regard de ces différents éléments, je souhaiterais que les prévisions d'augmentation des tarifs postaux en 2019 puissent être annulées, considérant que les résultats du groupe ne justifient pas une nouvelle sollicitation financière des usagers.

Dans ces attentes, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma haute considération.



Jean-Paul LECOQ

Contacts utiles :

- [jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr](mailto:jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr)  
Permanence parlementaire : 12 rue Michel Gautier 76600 Le Havre  
Ligne téléphonique : 02.32.92.59.11

Assistant parlementaire : Sébastien GIARD  
Sebastien.giard@clb-an.fr  
Téléphone : 06.81.33.71.81